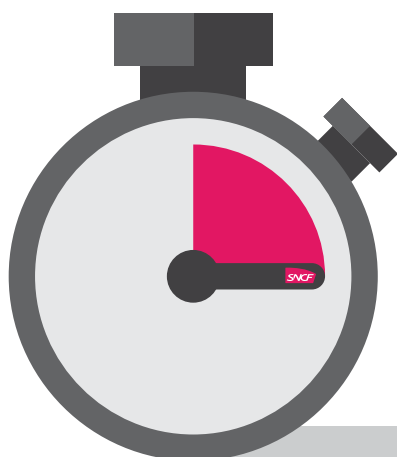


HUITIÈME VAGUE DE GRÈVES SNCF

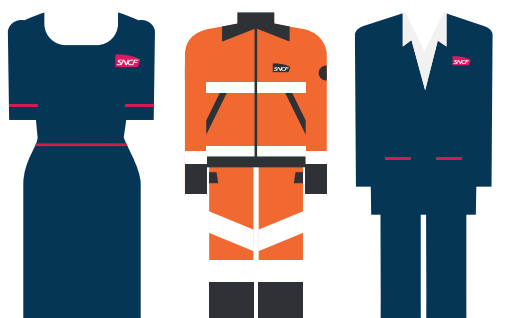
LES 8 ET 9 MAI 2018

PRÊTS ET DÉTERMINÉS À DURCIR LA MOBILISATION !

La réforme de la SNCF doit donner lieu à un large débat public et être étayée par une profonde et sincère négociation. Il appartient au gouvernement de répondre et d'abandonner sa posture. C'est la condition pour sortir de l'impasse actuelle d'un conflit pénalisant les salariés, mais aussi les usagers. C'est aussi la condition indispensable pour donner un avenir au transport public ferroviaire et garantir un service public de qualité. ☺☺☺



DEUXIÈME MOIS DE GRÈVES ET LES CHEMINOTS N'ONT TOUJOURS PAS DE RÉPONSES...



CHEMINOT AU STATUT

- ☞ quelle garantie de l'emploi ?
- ☞ quel régime de retraite ?
- ☞ quels accords collectifs d'entreprise ?
- ☞ quelles grilles de rémunération et quelle évolution ?
- ☞ quelles facilités de circulation ?
- ☞ quels soins médicaux ?

CHEMINOT CONTRACTUEL

- ☞ quels accords collectifs d'entreprise ?
- ☞ quelles dispositions liées à la rémunération ?
- ☞ quelles facilités de circulation ?
- ☞ quel contrat de travail et chez quel opérateur ?



HUITIÈME VAGUE DE GRÈVES SNCF

La CFDT Cheminots et le Syndicat national FGAAC-CFDT appellent tous les cheminots à s'inscrire dans le huitième préavis de grève de l'interfédérale CGT-UNSA-CFDT qui commencera lundi 7 mai à 20h00 et durera jusqu'au jeudi 10 mai à 7h55.

QUE RETENIR ?

14 MAI, UNE POSSIBLE JOURNÉE SANS CHEMINOTS

Les organisations syndicales sont attendues le 7 mai par le Premier ministre. En cas d'échec de discussions, l'intersyndicale CGT-UNSA-CFDT, réunie le 25 avril dernier pour une conférence de presse donnée depuis le siège de la CFDT Cheminots s'est déjà exprimée sur la possibilité d'un appel à la cessation du travail de tous les cheminots si les revendications n'étaient pas entendues.

UN CONFLIT QUI POURRAIT ALLER AU-DELÀ DU 30 JUIN

Lors de la conférence de presse, Didier Aubert, secrétaire général de la CFDT Cheminots a indiqué que cette question était prématurée, mais cette option ne serait pas à exclure. ●●



Visionnez la conférence de presse tenue par les quatre organisations syndicales dans son intégralité en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2FmIDCb>



J'accède au formulaire DZI interactif en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2GBcT1P>



Je consulte mon guide sur le droit et les modalités de grève en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2J4Ta87>



La CFDT a mis en place une permanence téléphonique afin de répondre à mes questions **01 76 58 12 21**



Je soutiens mon combat et celui de mes collègues en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2quv7aq>

© InfoCom FGTE CFDT Cheminots 2018 | Premier rédacteur graphiste Antonio-Bernard Tudor | Crédits photo DR & Flaticon

J'ACCÈDE AUX OUTILS INTERACTIFS PAR UN SIMPLE CLIC



SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



CFDT CHEMINOTS L'APPLI
Sur AppStore et GoogleStore



E-TRACTS & PUBLICATIONS
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/

CGT - UNSA - CFDT



Paris, le 30 avril 2018

M. Benjamin RAIGNEAU
Directeur des Ressources Humaines
du Groupe Public Ferroviaire SNCF
2, place aux Étoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

La politique industrielle et commerciale du Groupe Public Ferroviaire est guidée par la financiarisation de ses activités, et notamment celles qui ont trait au ferroviaire.

Les mécanismes financiers élaborés depuis une dizaine d'années par la direction de l'entreprise conduisent à développer le groupe SNCF avec des filiales routières en France et à l'international. Cette politique de croissance du groupe vient directement concurrencer les différents modes de transport à l'intérieur de la SNCF. Si l'entreprise a toujours eu des filiales pour opérer le service public de transport, celles-ci agissaient toujours en complémentarité du modèle ferroviaire.

Cette stratégie affaiblit la qualité de l'offre de transport.

80 % du bénéfice d'1,3 milliard d'euro en 2017 provient des activités ferroviaires en France.

La taxe forfaitaire « redevance groupe » de 2% du chiffre d'affaires par an depuis 10 ans (300 millions d'euros rien qu'en 2017) des activités ferroviaires de la SNCF, la financiarisation du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) (500 millions d'euros depuis 2014) alimentent la trésorerie disponible de l'entreprise qui s'élève aujourd'hui à plus de 5 milliards d'euros.

Cette somme colossale a été amassée grâce au travail des cheminots, aux milliers de suppressions d'emplois, à la fermeture de gares et de lignes et d'une manière globale, sur l'amoindrissement de l'offre de transport, la qualité de service et la dégradation des conditions de travail des cheminots.

La trésorerie disponible de plus de 5 milliards d'euros permet une solvabilité importante de la SNCF qui devient une banque pour ses activités ferroviaires et ses filiales en France et à l'étranger. La direction de l'entreprise n'autorise pas le recours à l'emprunt auprès des banques et marchés financiers. C'est SNCF Mobilités qui prête de l'argent à des taux d'intérêts fluctuants.

Ainsi, les activités Intercités ou FRET SNCF empruntent auprès de la « maison mère » à des taux de 4 % quand GEODIS ou KEOLIS le font à 2 % en moyenne...

Raisonnement, nous constatons que la construction des filiales du groupe SNCF se réalise sur le dos de l'entreprise publique SNCF et à son détriment.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, les Organisations Syndicales CGT- UNSA et CFDT vous déposent un préavis de grève couvrant la période du Lundi 07 Mai 2018 à 20h00 jusqu'au Jeudi 10 Mai 2018 à 07h55.

Ce préavis fait suite à la DCI qui a été déposée le 20 Avril dernier et pour laquelle une réunion de concertation s'est tenue le 24 Avril dernier et n'a pas permis de dégager des points d'accord sur les revendications exprimées.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents du Groupe Public Ferroviaire et ceux appelés à les remplacer et porte sur les points suivants :

- L'arrêt immédiat de la financiarisation de l'entreprise, et notamment l'utilisation des taux d'emprunts modulés par activités et filiales, son fléchage et une meilleure utilisation de la taxe (redevance groupe) fixée à 2% du chiffre d'affaires ;
- Le changement des orientations stratégiques du Groupe Public Ferroviaire par l'arrêt de la captation de l'argent généré par le service public de transport public, en particulier par le détournement du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) qui sert à alimenter la trésorerie du Groupe Public Ferroviaire ;
- Une consultation large en territoire, consolidée nationalement dans les Instances Représentatives du Personnel sur les orientations stratégiques de l'entreprise afin de garantir une meilleure utilisation de l'argent généré dans le GPF qui fait croître le groupe à l'international.